



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25013044

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

15 JAN. 2025

BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0403 066 771

Nom

(en entier) : **BOYD Nivelles**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Commerce 14 à 1400 Nivelles**

Objet de l'acte : Fin de mandat d'administrateur, d'administrateur-délégué et de représentant permanent

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2024 tenue au siège social de la société, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

- acter la fin de mandat aux fonctions d'administrateur de la société, pour cause de mise à la retraite à compter du 10 décembre 2024 à minuit de :

- La société YPFC SRL (RPM du Brabant Wallon 0685.739.322), sise à 1400 Nivelles, chaussée de Braine-le-Comte, 79, représentée par son administrateur, Monsieur Yves Charlier, lequel agit en tant que représentant permanent de la société BOYD Nivelles SA.

L'assemblée donne à l'administrateur démissionnaire pleine et entière décharge de ses fonctions exercées jusqu'à cette même date.

L'assemblée générale déclare constituer pour mandataire spécial de la société, avec faculté de substitution, la société anonyme « THG BRUXELLES », dont les bureaux sont établis chaussée de Louvain 431G à 1380 Lasne, représentée par Monsieur Gilles Gondry, aux fins de procéder à la modification de la présente société auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise.

Immédiatement après la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, le Conseil d'administration s'est réuni et a décidé à l'unanimité de :

• acter la fin de mandat aux fonctions d'administrateur-délégué ainsi que de son représentant permanent de la société pour cause de mise à la retraite à partir du 10 décembre 2024 à minuit de :

-La société YPFC SRL (RPM du Brabant Wallon 0685.739.322), sise à 1400 Nivelles, chaussée de Braine-le-Comte, 79, représentée par son administrateur, Monsieur Yves Charlier, lequel agit en tant que représentant permanent de la société BOYD Nivelles SA.

Le Conseil donne à l'administrateur-délégué et au représentant permanent démissionnaires pleine et entière décharge de leur fonctions exercées jusqu'à cette même date.

Le Conseil déclare constituer pour mandataire spécial de la société, avec faculté de substitution, la société anonyme « THG BRUXELLES », dont les bureaux sont établis chaussée de Louvain 431G à 1380 Lasne, représentée par Monsieur Gilles Gondry, aux fins de procéder à la modification de la présente société auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise.

Pour extrait analytique certifié conforme.

Nivelles, le 06/01/2025

thg Bruxelles SA

Mandataire spécial

Représentée par Gilles GONDRY

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/01/2025 - Annexes du Moniteur belge